
Séance du 2 Juillet 2018

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

L'an 2018, le 2 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth, Maire

Date de la convocation: 28/06/2018

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, Mmes : LAGARDE Françoise, MARGAT Annie, MM : DA SILVA Jean, DENIS Bruno, DESREUMAUX Marc, FROMET Mathieu, GAGNAN Thomas, GLASZIOU Alexandre, ROLLERI Maurice, TOUCHET Alexis

Secrétaire de séance: M. DENIS Bruno

1. Compte-rendu du Conseil municipal du 14/06/2018

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu du 14/06/2018 avant de le transmettre à chacun pour signature.

2. Compte-rendu des réunions

- Conseil d'école du lundi 2 juillet 2018 : l'effectif 2018-2019 est en légère baisse par rapport à cette année. Les deux institutrices sont mutées pour l'année prochaine mais leurs remplaçantes ont déjà été nommées
- SIEOM : le SIEOM adhère à la société publique locale pour permettre de respecter les règles de recyclage (coût d'environ 105 000 €)
 - Une augmentation est à prévoir en 2019 pour les particuliers
 - Une baisse des tarifs des locaux de Mer est prévue
- Réunion pour la fin du SIVOS
- Rencontre avec les mécènes qui ont participé au financement des travaux de l'église de Lorges le mardi 3 juillet matin
- Réunion de voirie à la CCBVL le 3 juillet à 8h30 pour rencontrer l'entreprise retenue pour les travaux de voirie 2018

3. Acceptation des Conditions de liquidation du Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire

Délibération 40/2018

Le comité syndical du Pays Beauce Val de Loire a délibéré le 11 septembre 2017 pour demander au Préfet la mise en œuvre de la dissolution du syndicat mixte, considérant que les opérations relatives au contrat régional de Pays qu'il avait pour objet de conduire étaient terminées au 31 décembre 2017,

L'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017 a prononcé la fin de l'exercice des compétences du Syndicat mixte du Pays Beauce Val de Loire au 31 décembre 2017.

Le comité syndical du Pays Beauce Val de Loire a approuvé les comptes de gestion et administratif 2017 le 23 avril 2018, ainsi que les conditions de liquidation du syndicat mixte.

Madame le Maire informe que tous les membres du Syndicat mixte doivent délibérer pour accepter les conditions de liquidation, à l'unanimité, afin que l'arrêté définitif de dissolution puisse être signé.

Elle présente les modalités de dissolution validées par le comité syndical du Pays Beauce Val de Loire :

Les résultats : Les résultats de clôture du syndicat indiqués dans le compte de gestion 2017 sont les suivants :

Section investissement	Section fonctionnement
30 000,32	202 172,52

- Le résultat de la section d'investissement sera intégralement reversé à la Communauté de communes Beauce Val de Loire.
- Le résultat de la section de fonctionnement sera réparti de la manière suivante :

- Le Département de Loir-et-Cher percevra la somme de 27 000 € correspondant à sa participation annuelle.

- Les 175 172,52 € restants seront partagés selon la clé de répartition définie pour les cotisations annuelles, soit 60% pour la CC Beauce Val de Loire (105 103,51 €) et 40 % pour les communes (70 069,01 €) selon la population de chacune, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Commune	Population 2018 (habitants)	Résultat de fonctionnement redistribué (€)	Commune	Population 2018 (habitants)	Résultat de fonctionnement redistribué (€)
Autainville	436	1 534,33	Maves	662	2 329,65
Avaray	733	2 579,51	Mer	6202	21 825,52
Boisseau	104	365,99	Muides-sur-Loire	1322	4 652,26
Briou	150	527,87	Mulsans	509	1 791,23
La Chapelle-St-Martin-en-P.	724	2 547,84	Oucques la nouvelle	1719	6 049,35
Conan	187	658,07	Le Plessis-l'Échelle	74	260,41
Concriers	167	587,69	Rhodon	122	429,33
Cour-sur-Loire	282	992,39	Roches	70	246,34
Courbouzon	429	1 509,70	Saint-Léonard-en-Beauce	643	2 262,79
Épiais	138	485,64	Séris	375	1 319,67
Josnes	893	3 142,57	Suèvres	1673	5 887,47
Lestiu	279	981,83	Talcy	252	886,82
Lorges	368	1 295,03	Vievy-le-Rayé	469	1 650,46
La Madeleine-Villefrouin	30	105,57	Villeneuve-Frouville	60	211,15
Marchenoir	639	2 248,71	Villexanton	200	703,82
			TOTAL	19 911	70 069,01

L'actif et le passif : L'actif sera réparti comme présenté ci-dessous :

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	COLLECTIVITE DESTINATAIRE
1997/012	BURO COMPACT NOIR/MARRON	01/01/1997	10	0	CCBVL
1997/013	BURO COMPACT BLEU/GRIS	01/01/1997	10	0	CCBVL
1997/014	ARMOIRE HTE NOIRE/MARRON	01/01/1997	10	0	CCBVL
1997/015	ARMOIRE HTE BLEUE/GRISE	01/01/1997	10	0	CCBVL
1997/017	SIEGE DOCTYLO	01/01/2005	10	0	Commune Oucques la nouvelle
1997/018	SIEGE DACTYLO SOKOA	01/01/1997	10	0	Commune Oucques la nouvelle
1997/019	LAMPE	01/01/1997	10	0	Commune Oucques la nouvelle
1997/020	BUREAU BOIS LITHO	01/01/1997	10	0	CCBVL
1997/021	CAISSON BOIS 3 TIROIRS	01/01/1997	10	0	CCBVL
1997/022	BAHUT RANGT 4 PORTES	01/01/1997	10	0	CCBVL
1997/023	FAUTEUIL SOKOA PRE	01/01/1997	10	0	Commune Avaray
1997/024	3 SIEGES VISITEURS SOKOA VIS	01/01/1997	10	0	Commune Oucques la nouvelle
1997/025	TABLE DEMI LUNE HETRE	01/01/1997	10	0	Commune Oucques la nouvelle
1997/026	16 CHAISES REUNION	01/01/1997	10	0	Commune Oucques la nouvelle + Pays des Châteaux
1998/003	PORTE MANTEAU	01/01/1998	10	0	CCBVL
1998/004	BUREAU	01/01/1998	10	0	Commune Oucques la nouvelle
1998/005	TABLE DE CONFERENCE	01/01/1998	10	0	Commune Oucques la nouvelle
1998/006	TABLEAU PAPER BOARD	01/01/1998	10	0	Pays des Châteaux
1998/008	ECRAN PROJECTION	01/01/1998	10	0	CCBVL
1998/009	2 MULTIBLOCS CLASSEURS	01/01/1998	10	0	CCBVL
2002/004	ARMOIRE HAUTE	01/01/2002	10	0	CCBVL
200982	ARMOIRE RANGEMENT	31/12/2009	10	75,38	CCBVL
2013002	PORTABLE	16/10/2013	3	0	Pays des Châteaux
2014001	VIDEOPROJO	01/09/2014	1	0	Pays des Châteaux

2016001	UNITE CENTRALE	17/06/2016	2	762	Pays des Châteaux
63	MATERIEL DE SONORISATION	06/07/2006	4	0	Pays des Châteaux
65	MACHINE A RELIER	24/10/2006	10	32,06	CCBVL
66	MICRO ONDES	07/11/2006	4	0	CCBVL
67	REFRIGERATEUR	07/11/2006	4	0	CCBVL
70	4 ETAGERES METAL	07/11/2006	10	0	CCBVL
92	Photocopieur	28/07/2011	4	0	Pays des Châteaux

Restes à recouvrer : Les restes à recouvrer, d'un montant de 746,81€, seront transférés à la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :
- les conditions de liquidation du syndicat mixte du Pays Beauce Val de Loire présentées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

4. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Délibération 41/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu les statuts de la communauté de communes Beauce Val de Loire ;

Madame le Maire précise que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire s'est réunie le 17 mai dernier.

Elle rappelle que chaque commune membre de la Communauté de communes est représentée au sein de cette commission par un conseiller municipal, ou deux pour la ville de Mer. Elle a pour rôle d'examiner le calcul des charges correspondant aux compétences transférées à la communauté de communes.

Madame le Maire présente le rapport de la commission, approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa séance du 31 mai dernier et informe que ce rapport ne concerne que le transfert de la voirie, de l'école de musique et du GEMAPI.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel que présenté ;**
- **D'adopter les valeurs des charges transférées (annexes 1, 2 et 3) ;**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

5. Approbation du rapport annuel du délégué 2017

Délibération 42/2018

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport sur l'eau 2017 établi par la SAUR et donne lecture du rapport.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

6. Participation aux frais administratifs par l'AF et l'ASAD

Délibération 43/2018

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de LORGES, finance les frais comptables et de gestion de l'Association Foncière de Lorges (A.F.) et à l'Association Syndicale de drainage de Lorges-Briou.

Madame le Maire précise, qu'en règle générale, les AF et ASAD participent financièrement aux différents frais de gestion.

Après avoir pris contact avec le comptable du trésor, la délibération du Conseil municipal s'impose, toutefois il serait souhaitable d'établir une convention de participation financière couvrant les frais administratifs, les heures de

secrétariat, l'utilisation des locaux, bureau, ordinateur et logiciel ainsi que l'électricité, l'archivage, etc...

Le Conseil municipal a délibéré le 01 juin 2017 et fixé le montant annuel de participation à 300€ pour l'AF et 300€ pour l'ASAD. Cette décision a été confirmée par délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2017.

Monsieur le Président de l'AF et l'ASAD de Lorges demande au conseil municipal de bien vouloir réétudier ce montant et propose une participation de 200€ pour l'AF et de 150€ pour l'ASAD.

Madame le Maire, par courrier du 01/06/2018, a informé le Président qu'elle proposerait le montant de 200€ pour chaque association au Conseil municipal.

Plusieurs possibilités se présentent également :

- l'AF pourrait être dissoute et intégrée au budget de la commune, comme dans de nombreuses communes, ce qui minimiserait considérablement l'impact financier
- les deux associations pourraient également fusionner pour permettre l'établissement et la gestion d'un seul budget ce qui engendrerait moins de dépenses

Après discussion les membres du conseil ont pu voter comme suit :

- Montant de la participation ramené à 200€ pour chaque association (AF et ASAD) :
contre 10, abstention 1 (M. Fromet), pour 0.
- Faire la proposition à M. Marquet de reprise de l'AF par la commune :
contre 3 (B. Denis, M. Fromet, A. Touchet), abstention 0, pour 8
- Faire la proposition à M. Marquet de fusionner les deux associations AF et ASAD et demander une participation de 300€ pour l'association fusionnée :
contre 0, abstention 1 (M. Fromet), pour 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité

- **de maintenir la participation à 300€ pour chaque association**
- **que Mme le Maire propose au Président de l'AF et de l'ASAD de fusionner les deux associations et de demander une participation de 300€ à l'issue de la fusion au 1^{er} janvier 2019**
- **que Mme le Maire propose au Président de l'AF que la commune reprenne l'AF**
- **Le conseil municipal autorise Madame le Maire a signé tous documents nécessaires.**

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

7. Devis de l'entreprise Caritas pour le monument aux morts

Délibération 44/2018

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'actuellement la commune ne possède pas de monument aux morts permettant le recueillement lors des différentes cérémonies officielles. Actuellement les hommages se font devant la fontaine place du souvenir.

Madame le Maire propose de remplacer la fontaine par un monument aux morts en marbre rose et gris portant les emblèmes et le devis du Souvenir Français.

Le montant du devis de l'entreprise CARITAS pour la fourniture et la pose du monument est de 2 708,33€ HT soit 3 250,00€ TTC.

M. Rousseau du Souvenir français a également informé Mme le Maire que ce projet serait subventionnable à minima de 20% par leur association.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- **valider le projet présenté**
- **valider le devis de l'entreprise CARITAS pour un montant de 2 708,33€ HT soit 3 250,00€ TTC**
- **autoriser Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

8. Devis VIATEC

Délibération 45/2018

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise VIATEC pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du parking du cimetière.

La prestation proposée se décompose en différents éléments :

- Etudes de projet pour un montant de 2 300€ HT

- Assistance pour la passation des contrats pour un montant de 1 300€ HT
- Direction de l'exécution des contrats pour un montant de 3 100€ HT
- Assistance lors des opérations de réception pour un montant de 100€ HT

Madame le Maire propose, au vu des compétences et des possibilités pour la commune de réaliser certaines missions elle-même, de faire appel à l'entreprise VIATEC pour la mission de Direction de l'exécution des contrats pour un montant de 3 100€ HT et celle d'Assistance lors des opérations de réception pour un montant de 100€ HT. Ce qui porterait le coût total pour la commune à 3 200€ HT.

Ces deux missions réalisées par l'entreprise permettront une garantie supplémentaire et notamment concernant la gestion des eaux qui demande une expertise plus poussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, d'
- accepter le devis de l'entreprise VIATEC pour un montant de 3 200€ HT
- autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1 M. Fromet)

Questions diverses:

14 juillet 2018

Mme le Maire précise que la préparation des festivités du 14 juillet 2018 se fera le vendredi 13 juillet après-midi et le samedi 14 juillet au matin.

Festillésime 2019

Mme le Maire souhaite savoir si les conseillers municipaux souhaitent maintenir le festillésime pour l'année 2019. Il est décidé d'organiser de nouveau un concert en 2019. Le catalogue sera étudié rapidement.

14 juillet 2019

Pour les 230 ans de la révolution française, Mme le Maire souhaite que les festivités du 14 juillet soient plus importantes qu'à l'habitude. Elle demande aux conseillers municipaux de réfléchir aux activités qui pourraient être proposées comme un rallye dans la commune avec remise de lots... Les propositions sont attendues d'ici fin août 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
 Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

DA SILVA Jean	DENIS Bruno	DESREUMAUX Marc
FROMET Mathieu	GAGNAN Thomas	GLASZIOU Alexandre
LAGARDE Françoise	MARGAT Annie	ROLLERI Maurice
	TOUCHET Alexis	